

DECISION n° DG 2024-173 Portant délégation de signature

CRECHES des Hôpitaux La Rochelle-Ré-Aunis et du Centre Hospitalier de Rochefort

La Direction commune :

**Hôpitaux
La Rochelle-Ré-Aunis**

Hôpital St-Louis
Hôpital Marius Lacroix
Hôpital de St-Martin-de-Ré
Site du Fief de la Mare
Centre de Soins de Suite
de Marlonges
Etablissement et Service d'Aide
par le Travail « Le Treuil Moulinier »

**Centre Hospitalier
de Rochefort**

**Centre Hospitalier
de Marennes**

**EHPAD Résidence
"Val de Gères" Surgères**

**Centre Hospitalier
de l'Île d'Oléron**

LA DIRECTRICE GENERALE DU GROUPE HOSPITALIER LITTORAL ATLANTIQUE

(Hôpitaux La Rochelle-Ré-Aunis, Centre Hospitalier de Rochefort, Centre Hospitalier de Marennes, Centre Hospitalier de l'Île d'Oléron et EHPAD de Surgères)

Vu le Code de la Santé Publique et notamment ses articles

-L.6141-1 relatif aux établissements publics de santé

-L.6143-7 relatif aux attributions du directeur d'un établissement public de santé

-D. 6143-33 à D.6143-34 et R.6143-35 relatifs à la délégation de signature des directeurs des établissements publics de santé,

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles,

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu le décret n° 2005-920 du 20 août 2005 modifié portant dispositions relatives à la direction de certains établissements, en particulier les dispositions concernant la gestion par une direction commune,

Vu l'arrêté de Madame la Directrice Générale du Centre National de Gestion en date du 27 juillet 2023 portant détachement de Madame Valérie BENEAT-MARLIER, directrice d'hôpital, pour une durée de quatre ans, dans l'emploi fonctionnel de Directrice du Groupe Hospitalier de La Rochelle-Ré-Aunis, des Centres Hospitaliers de Rochefort, de Marennes, et de Saint-Pierre d'Oléron et de l'EHPAD de Surgères à compter du 7 août 2023.

Vu l'arrêté de Madame la Directrice Générale du Centre National de Gestion en date du 19 juin 2018 portant nomination de Madame Béatrice CRAMIER en qualité de directrice-adjointe au Groupe Hospitalier de La Rochelle-Ré-Aunis, au Centre Hospitalier de Rochefort, au Centre Hospitalier de Marennes et à l'EHPAD « Résidence du Val de Gères » de Surgères à compter du 1^{er} juillet 2018, et l'arrêté du 30 novembre 2020 la nommant également directrice-adjointe au Centre Hospitalier de Saint-Pierre d'Oléron à compter du 1^{er} janvier 2021,

Vu l'arrêté de Madame la Directrice Générale du Centre National de Gestion en date du 4 mars 2022 portant nomination de Madame Maïtena ETCHEVERRY-CHEKLI directrice d'hôpital stagiaire, au Groupe Hospitalier de La Rochelle-Ré-Aunis, au Centre Hospitalier de Rochefort, de Marennes, d'Oléron et à l'EHPAD « Résidence du Val de Gères » de Surgères, en qualité de directrice adjointe, adjointe à la directrice des ressources humaines à compter du 1^{er} juin 2022, et l'arrêté du 12 mai 2023 portant sa titularisation en tant que directrice adjointe dans ces mêmes établissements

Vu l'arrêté de Madame la Directrice Générale du Centre National de Gestion en date du 17 août 2024 portant nomination de Monsieur Usman MEHMOOD en qualité de directeur-adjoint au Groupe Hospitalier de La Rochelle-Ré-Aunis, au Centre Hospitalier de Rochefort, de Marennes, d'Oléron et à l'EHPAD « Résidence du Val de Gères » de Surgères à compter du 30 septembre 2024,

Vu la décision du Directeur du Centre Hospitalier de La Rochelle portant recrutement de Madame Nathalie NIZAN, infirmière puéricultrice, à compter du 1^{er} octobre 2001, et la décision portant affectation de l'intéressée à la crèche « l'Île des Enfants » à compter du 29 août 2011,

Vu la décision du Directeur du Centre Hospitalier de Rochefort portant recrutement de Mme Marjorie NOBLET DUPE, infirmière puéricultrice, à compter du 27 décembre 2010, et la décision portant affectation de l'intéressée à la crèche « Graine d'enfant » à compter du 2 janvier 2017,

Vu la convention de Direction Commune entre les Hôpitaux La Rochelle-Ré-Aunis, Centre Hospitalier de Rochefort, Centre Hospitalier de Marennes, Centre Hospitalier de l'Île d'Oléron et EHPAD de Surgères en date du 6 novembre 2020

Vu l'organigramme de direction commune

DECIDE

Article 1

1.1 – Madame Béatrice CRAMIER, directrice-adjointe, Madame Maïtena ETCHEVERRY-CHEKLI, directrice-adjointe et Monsieur Usman MEHMOOD, directeur-adjoint, sont responsables des crèches des Hôpitaux La Rochelle-Ré-Aunis et du Centre Hospitalier de Rochefort.

A ce titre, Madame CRAMIER, Madame ETCHEVERRY-CHEKLI et Monsieur MEHMOOD reçoivent délégation pour définir les priorités en matière d'équipements médicaux et non médicaux et de travaux d'entretien et réparation de ces deux crèches.

1.2- Madame CRAMIER, Madame ETCHEVERRY-CHEKLI et Monsieur MEHMOOD reçoivent délégation permanente à l'effet de signer :

- tous courriers, notes de services, nécessaires à la gestion et au fonctionnement général de la crèche et correspondant aux affaires courantes,
- tous les actes de pouvoir de police du directeur afin de faire assurer, sur la structure, la sécurité des biens et des personnes ainsi que la continuité du service public hospitalier,
- les dépôts de plainte auprès des autorités judiciaires ou de police, les réponses aux courriers de réclamations adressés au directeur, et notamment les fins de non-recevoir adressés aux demandeurs.
- ainsi que l'ensemble des télé-déclarations relatives aux domaines visés.

1.3 - En cas d'absence ou d'empêchement de courte durée, simultanés, de Madame CRAMIER de Madame ETCHEVERRY-CHEKLI et de Monsieur MEHMOOD, délégation de signature est donnée à Madame Nathalie NIZAN, infirmière puéricultrice, directrice de la crèche « l'Île des Enfants » des Hôpitaux La Rochelle-Ré-Aunis, aux fins de signer les contrats de séjour, règlements de fonctionnement et autres décisions de gestion courante de la crèche des Hôpitaux de La Rochelle-Ré-Aunis, ainsi que l'ensemble des télé-déclarations relatives aux domaines visés, et à Madame

Marjorie NOBLET, infirmière puéricultrice, directrice de la crèche « Graine d'enfant » du Centre Hospitalier de Rochefort, pour cet équipement

Article 2

La présente décision peut être contestée dans les deux mois qui suivent sa notification soit en déposant un recours gracieux devant l'administration auteure de la décision, soit un recours contentieux devant le tribunal administratif territorialement compétent.

Article 3

La présente décision modifie la décision n° DG 2024-59 du 8 mars 2024 portant délégation de signature dans les Hôpitaux La Rochelle-Ré-Aunis, le Centre Hospitalier de Rochefort, le Centre Hospitalier de Marennes, le Centre Hospitalier de l'Île d'Oléron et l'EHPAD de Surgères.

Elle fera l'objet d'une communication aux intéressé(e)s, d'une publication au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture de la Charente-Maritime et d'un affichage dans chacun des établissements de la direction commune.

Elle est consultable sur le site internet des établissements du Groupe Hospitalier Littoral Atlantique.

Fait à La Rochelle, le

06 JAN. 2025

La Directrice Générale

Valérie BENEAT-MARLIER



A handwritten signature in blue ink, appearing to read "Beneat-Marlier".

